COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 avril 2011

Présents : COUGET Georges, DUC Christian, VAUDEY André, AIDI Mohamed, CHORON-PELLICIER Véronique, CHOSSON Stéphane, DUC Jean-Louis, PELLICIER Francis, PELLICIER Lionel, ROMANET Guy Pierre, VAUDEY André.
Excusé :
Secrétaire : VAUDEY Marie-Christine

Rappel des délibérations prises à la précédente réunion du conseil municipal.

1 – Point sur les futurs travaux de la mairie

1/ Suite à une rencontre avec les institutrices la commission de travaux a demandé au cabinet d'architectes de procéder à certaines modifications pour permettre un meilleur accueil des petits.
Une réunion avec les architectes a eu lieu début avril afin de définir clairement le projet en tenant compte des besoins de chacun. Une nouvelle esquisse chiffrée sera présentée le 21 avril 2011.
Suite à l'appel d'offre concernant les bureaux d'étude la commune a retenu :
VERITAS : Mission de Contrôle Technique – 2 613.25 €
APAVE : Sécurité Protection Santé – 2 152.80 €
2/ Les travaux de la tranche C (assainissement et enfouissement des réseaux secs) reprendront semaine 16 : Martoïa, Pich'Elec, Colas, France Télécom et TDL.
Pour l'essentiel :
- transfert du réseau EDF HTA avec déplacement du poste EDF,
- fin des travaux (réseaux EDF, FT et eaux pluviales) de la ruelle située entre les parcelles n° L 810 et L 809
- reprise de la voirie entre la parcelle n° L 788 et la Mairie afin que le propriétaire de la parcelle puisse accéder correctement à son garage.
- reprise des murets en pierres (pierres décollées) et finir la pose du garde corps.
- pavage en granit du plateau d'accès à la mairie
- réalisation du plateau surélevé de sécurité-ralentissement prévu sur l' ensemble de la voirie de la place et à l'extérieur du chef-lieu côté la Thuile. Le conseil donne son accord pour qu'une demande de subvention spécifique soit adressée par le maire au conseil général pour compléter le financement de ce

plateau.
3/ Pour des raisons d'économie, le conseil adopte le principe de quelques modifications de l'aménagement prévu sur la place : le bassin tel qu'inscrit au marché sera supprimé et réalisé par la commune ; les bandes de signalisation – pavés en granit- placées en travers de la voirie proprement dite seront supprimées et probablement remplacées par des « résines imitation pavé ».

2 – Vote des taux d'imposition

La taxe d'assainissement a été votée en 2008 afin de permettre à la commune de continuer à recevoir des subventions pour les travaux d'assainissement (suivant le barème du conseil général).
Le conseil municipal avait alors décidé de ne l'appliquer qu'à partir du 01 janvier 2010 (une fois que la STEP aurait débuté son fonctionnement).
La facturation de l'eau de 2010 suivant le relevé de février 2011 entraîne donc une hausse sensible ; d'autant que vient s'ajouter une taxe que la commune payait à l'agence de l'eau et qui n'était pas répercutée aux usagers.

Pour cette raison, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'impositions pour l'année 2011.
Taxe d'habitation 13.85 %
Taxe foncière (bâtie): 23.97 %
Taxe foncière (non bâtie) : 180.08 %
Cotisation Foncière des Entreprises : 30.23 %

3 – Urbanisme

- Certificat d'urbanisme : Mohamed AIDI
- Permis de construire : Claude DUCOGNON
- Déclarations préalables:
- Aimé CHENAL – réaménagement d'un logement
- Nicolas CHENAL – création d'une terrasse
- Jean-Philippe SACHET – création d'un abri bois
- Jean-Louis PELLICIER – isolation de façade + création d'une terrasse
- Sylvain CHENAL – dalle de garage
- Sylvie CHENAL – réfection de véranda

En vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, M. Lafon, du service urbanisme de Moutiers, a effectué une visite du bas de la commune. Une autre visite, des alpages et des hameaux est prévue cet été.

4 – Echanges multilatéraux

Le Maire rappelle l'opération de restructuration foncière en cours sur la commune. Il informe le conseil que, rapportés à la faible valeur des parcelles concernées, les coûts d'intervention de la SAFER et les coûts notariaux (encore fortement augmentés par l'Etat en début d'année) s'avèrent trop élevés.
Le conseil municipal décide l'annulation de la convention signée avec la SAFER. La commune assurera la coordination générale, la mise en relation des propriétaires participants, le contrôle-arbitrage des échanges. De ce fait, le nombre d'actes notariaux sera considérablement réduit et donc leur coût d'ensemble. En conséquence, la commune demande à se porter acquéreur des quelques parcelles qui ont fait l'objet de promesses de vente déjà signées avec la SAFER. Elle s'engage à couvrir les frais d'ores et déjà engagés par celle-ci, tels que la cartographie et les heures de réunions de ses représentants avec la commission mise en place par la commune. Cela ne change en rien les taux de subvention accordés par le conseil général.

5 – Convention pour le captage de l'eau de Laval

La dernière convention avec la ville d'Aime date du 24/02/1954. L'Agence de l'eau demande son actualisation au regard de l'évolution importante de la réglementation depuis cette année. Cette convention a pour objet de définir les droits et obligations des deux communes autorisées à prélever de l'eau sur le captage de Laval. Elle est conclue pour une durée indéterminée et peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de un an. Le droit d'eau de la commune est maintenu.
Suite à la lecture du projet de convention, le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à la signer.

6 – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Aime

Le conseil municipal doit se prononcer sur la réorganisation des compétences de la CCCA dans le domaine de l'aménagement de l'espace et des actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté. Il s'agit de circonscrire plus précisément le périmètre de ses compétences, afin d'éviter des problèmes de chevauchements de compétence pouvant contrarier la conduite de projets communaux et/ou contraindre la communauté de communes à porter des actions qui ne relèvent pas de son initiative.
En conséquence à l'article 3 des statuts :

- la rédaction du 1er groupe « Aménagement de l'espace » devient : « La Communauté de communes est compétente pour la création et la réalisation des Zones d'Aménagement Concerté et des opérations d'aménagement d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les Z.A.C. et opérations d'aménagement support des zones d'activité économique statutairement dévolues à la CCCA, et répondant donc aux critère énoncés pour celle-ci ».
- la rédaction du 2ème groupe « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté de communes devient : « La communauté de communes est compétente pour la définition, la création, la gestion et, en tant que de besoin, l'extension des zones d'activité économique d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les zones d'activité économique nouvelles, restant à créer à la date de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts aux fins d'y préciser la présente compétence, et répondant aux critères cumulatifs suivants :

* zone d'une emprise foncière supérieure à 3 hectares
* zones accueillant à titre principal des activités artisanales, industrielles, logistiques et tertiaires ».

Le conseil municipal donne son accord.

7 – Questions diverses

Contrat :
Le conseil municipal renouvelle le contrat pour « la Chevalière » avec le Syndicat d'initiative jusqu'au 30/06/2016.
En parallèle le contrat avec Annie SICHEZ pour l'entretien et l'accueil du chalet est également renouvelé jusqu'au 30/06/2016.
Routes de montagne :
Le conseil municipal rappelle la nécessité de respecter des barrières de dégel. Le gel affaiblit la portance des couches de base des chaussées et rend celles-ci plus vulnérables à l'agressivité des véhicules.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée.
Fait à GRANIER, le 15 avril 2011
Le Maire,
Georges COUGET